



Assemblée générale
Cinquante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
16 octobre 1997

Original : français

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 4 séance

Tenue au Siège, à New York, le 14 octobre 1997, à 10 heures

Président : M. Busacca (Italie)

Sommaire

Point 102 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressée, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 102 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (suite) (A/52/3, A/52/56, A/52/57-E/1997/4, A/52/60-E/1997/6, A/52/80-E/1997/14, A/52/183, A/52/328, A/52/351, A/C.3/52/L.2, A/C.3/52/L.3, E/1997/103, E/1997/104)

1. M^{gr} Martino (Observateur du Saint-Siège) dit qu'à l'aube du nouveau millénaire, la vie est devenue une lutte pour de nombreuses personnes victimes de la violence et de la guerre, dont les formes extrêmes sont l'épuration ethnique et le génocide. D'autres sont la proie de maladies qui non seulement causent des pertes énormes en vies humaines, mais imposent parfois une lourde charge aux familles. D'autres encore souffrent d'incapacités et, souvent marginalisées, ne peuvent exploiter toutes leurs potentialités. Le Saint-Siège s'associe donc à tous ceux qui réclament la poursuite des efforts visant à aider tous ces êtres à recouvrer leur dignité sacrée et à jouir de leur droit à la vie.

2. Les personnes âgées qui jadis étaient le symbole de la sagesse sont maintenant souvent délaissées et parfois contraintes de vivre dans des sociétés où l'euthanasie peut prendre la place des soins. Le Saint-Siège s'engage à mieux faire comprendre la situation des personnes âgées et leur contribution à la société.

3. Nombre de jeunes sont souvent séparés de leur famille et se retrouvent sans abri, victimes de la drogue et marginalisés. Les filles en particulier ne jouissent pas de l'égalité des chances en matière d'éducation ou d'emploi. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour lutter contre l'analphabétisme et pour donner aux jeunes les moyens de jouer le rôle qui leur revient car c'est dans les idées et les énergies de la génération montante qu'il faut trouver les solutions aux problèmes de l'heure. Le Forum de la jeunesse qui se tiendra en 1998 à Lisbonne sera une manifestation importante à cet égard.

4. Les pauvres, les jeunes, les personnes âgées et les handicapés sont considérés à tort comme des éléments inutiles de la société. Bien des obstacles au développement social, notamment la pauvreté, la pénurie de logement, la guerre, les migrations forcées et l'exil, la séparation, la maladie et l'effondrement de l'ordre moral, ont eu un effet dévastateur sur la cellule de base de la société qu'est la famille. Le Saint-Siège, fidèle à sa mission, poursuivra ses efforts visant à renforcer et à protéger la famille, tout en soulignant le caractère sacré du mariage et le rôle des parents comme

premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, et conjure les gouvernements et les sociétés de reconnaître le rôle spécial et essentiel de la famille.

5. M. Kallehauge (Danemark) déclare que le suivi des trois grands problèmes mis en évidence lors du Sommet mondial pour le développement social (pauvreté, emploi et intégration sociale) est une priorité pour le Gouvernement danois tant au niveau national qu'international. Il engage donc la Commission et l'Assemblée générale à s'acquitter du mandat qui leur a été confié dans ce domaine. Il faut également suivre l'application des Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des personnes handicapées. Le plan d'action pour la mise en oeuvre d'une stratégie à long terme visant à promouvoir l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées d'ici à l'an 2000 et au-delà est le principal instrument de démargination des personnes handicapées. Le Danemark est satisfait que le mandat du Rapporteur spécial ait été prolongé.

6. Quatre ans après l'adoption des Règles par l'Assemblée générale, les décisions prises par le Conseil économique et social et d'autres organismes compétents des Nations Unies ne sont pas encore appliquées de manière cohérente. La délégation danoise lance un appel au PNUD et aux organes et organismes des Nations Unies ainsi qu'aux organisations régionales et mondiales de handicapés pour qu'ils continuent à suivre, en coopération avec le Rapporteur spécial, l'application des Règles des Nations Unies.

7. Les problèmes des personnes handicapées devant à son avis être perçus sous l'angle des droits de l'homme, le Danemark se félicite que la Commission des droits de l'homme ait réaffirmé sa résolution 1996/27 du 19 avril 1996 sur les droits fondamentaux des personnes handicapées et décidé de reprendre l'examen de cette question à sa cinquante-quatrième session. Il faudrait adopter en 1998 une résolution sur les droits élémentaires des personnes handicapées, y compris l'autonomie, la participation active à tous les secteurs de la société, l'accès au logement, à l'infrastructure, aux transports publics et à l'éducation ainsi que l'égalité des chances sur le marché du travail.

8. Un bref exposé des principales initiatives prises récemment par le Danemark en faveur des personnes handicapées figure dans le document qui a été distribué aux membres de la Commission.

9. Mme Mikkelsen (Danemark) constate, en s'en réjouissant, une tendance croissante à écouter les jeunes qui constituent plus de la moitié de la population mondiale et en tient pour preuve les mesures prises par certains pays pour élaborer une politique en faveur de la jeunesse et pour amener les jeunes à participer davantage à la prise des décisions.

10. Sur le plan international, la délégation danoise se félicite de l'adoption du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà et de l'accueil favorable réservé aux conclusions du Sommet mondial pour le développement social.

11. Dans son rapport final de 1992, le Rapporteur spécial sur les droits de la jeunesse avait proposé que soit élaborée une charte des droits de la jeunesse, proposition à laquelle le Forum mondial de la jeunesse a souscrit en 1996. Plutôt que de convenir de nouveaux droits, il s'agit d'établir un recueil des droits actuels de la jeunesse, charte qui permettrait aux organisations de jeunes et aux gouvernements d'échanger des connaissances et de sensibiliser davantage les jeunes à leurs droits et d'intégrer dans les politiques générale tant au niveau national qu'international les préoccupations et les besoins particuliers des jeunes concernant notamment le droit au développement, le droit de participer à la prise des décisions dans le cadre du développement social ainsi que le droit fondamental à l'éducation de base et à une formation plus poussée, qui peuvent seules faire des jeunes des citoyens responsables. Les jeunes poursuivront leurs efforts pour que soit adoptée une charte des droits de la jeunesse lors du Forum qui se tiendra au Portugal en 1998.

12. Les États Membres des Nations Unies doivent par ailleurs s'efforcer d'œuvrer à améliorer la situation des jeunes en tenant compte du rôle et de l'importance des ONG qui contribuent beaucoup à l'éducation extrascolaire et au développement de nombreux jeunes et devraient à l'avenir participer davantage à l'élaboration de politiques en faveur de la jeunesse, en coopération étroite avec les gouvernements et les collectivités locales.

13. M. Mernyi (Autriche) se félicite du succès de la deuxième session du Forum mondial de la jeunesse, qui s'est tenue à Vienne en 1996 et a rassemblé quelque 400 jeunes originaires de plus de 150 pays et rappelle que le rapport du Forum est publié sous la cote A/52/80. Parmi les questions touchant la jeunesse, l'Autriche accorde une attention particulière à celle du travail des enfants, puisqu'on estime aujourd'hui à 300 millions le nombre d'enfants obligés de travailler. Ce problème, qui ne fait que croître, est notamment dû aux lois du marché, à la concurrence acharnée et à l'écart de plus en plus important qui sépare les pays riches des pays pauvres. Les enfants qui en sont victimes sont impitoyablement exploités au nom du profit, et, bien souvent, n'ont guère d'autre choix. La véritable croissance économique reposant indéniablement sur une main-d'œuvre qualifiée et éduquée, il importe de mettre l'accent sur l'éducation des enfants; il importe aussi de garantir un emploi à leurs parents.

14. Pour s'attaquer à ce problème, il faut tout d'abord en évaluer l'ampleur, grâce à un travail de recherche. Cela dit, c'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef de prendre des mesures pour lutter contre le travail des enfants, notamment en affectant des crédits suffisants aux programmes d'éducation, en particulier à l'enseignement primaire.

15. Si la plupart des pays se sont dotés de lois visant à lutter contre le travail des enfants, ces lois sont rarement appliquées. Il faudrait que les responsables de l'exploitation des enfants soient tenus responsables de leurs actes et traduits en justice.

16. Pour que cesse le commerce international des biens produits grâce à l'exploitation des enfants, on pourrait envisager d'imposer des sanctions économiques aux pays incriminés, de boycotter ces produits, de passer des accords commerciaux préférentiels en guise de mesure d'incitation, d'adopter des codes de conduite pouvant mener à l'abolition du travail des enfants et de sensibiliser les consommateurs par un étiquetage explicite des produits.

17. Enfin, l'action de l'Organisation internationale du Travail, qui joue un rôle de premier plan dans la lutte contre le travail des enfants en aidant les gouvernements à prendre des mesures dans ce domaine, doit être appuyée par toutes les entités du système des Nations Unies concernées et par l'ensemble de la communauté internationale.

18. Mme Huitfeld (Norvège), prenant la parole en sa qualité de représentante de la jeunesse, rappelle que le Forum mondial de la jeunesse du système des Nations Unies, qui se réunit tous les deux ans, permet aux organisations non gouvernementales de jeunes de débattre avec les organismes des Nations Unies de la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse d'ici à l'an 2000 et au-delà. Le forum suivant, qui se tiendra à Braga (Portugal) en août 1998, portera principalement sur la participation des jeunes au développement humain et leur coopération avec des groupes de travail spéciaux sur l'emploi, la santé et l'éducation mais aussi sur les politiques concernant la jeunesse, la participation des jeunes à la vie sociale et les droits des jeunes, thèmes qui devraient permettre de faire progresser la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse et qu'il faudrait inscrire à l'ordre du jour de la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse, qui se tiendra quelques jours après le Forum de Braga. Pour que ce forum ait le plus grand retentissement possible, il faudrait que des jeunes de tous les pays puissent y participer et, pour cela, qu'il bénéficie d'un financement suffisant.

19. Le nombre de jeunes de 15 à 24 ans dans le monde ayant atteint le milliard en 1990, il s'impose qu'ils soient représentés dans les instances dirigeantes de leur pays, qu'il s'agisse

de pays industrialisés ou en développement, et qu'ils participent à la prise des décisions politiques pour pouvoir façonner eux-mêmes leur vie.

20. Les organisations de jeunes sont trop souvent dominées par des adultes; or, il importe qu'elles se fassent entendre en toute indépendance.

21. Les jeunes du monde entier s'intéressent de très près à la protection de l'environnement. Le Programme d'action mondial pour la jeunesse d'ici à l'an 2000 et au-delà accorde bien une place de choix aux questions environnementales et leur permet d'agir dans ce domaine mais les jeunes souhaitent en outre participer activement à la mise en oeuvre d'Action 21 et recevoir à cette fin l'éducation voulue.

22. De même qu'elle s'est occupée des droits de l'enfant en élaborant la Convention relative aux droits de l'enfant, la communauté internationale devrait se pencher sur les droits des jeunes, et surtout des jeunes femmes, leur permettre de bénéficier de soins de santé et d'une éducation de qualité, avoir la possibilité de contrôler leur fécondité et être assurées du respect de leur intégrité physique.

23. Comme le Danemark, les Pays-Bas et la Finlande, la Norvège permet à des représentants de jeunes de participer aux travaux de l'Assemblée générale afin de prendre une part plus accrue à la vie internationale et de contribuer davantage au règlement des problèmes mondiaux.

24. Mme Lin Sha (Chine) dit que 80 % des jeunes, des personnes âgées et des handicapés vivent, très pauvres et marginalisés, dans des pays en développement. L'ONU et la communauté internationale devraient se pencher sur leur situation particulièrement difficile et les aider activement à s'intégrer dans la société.

25. Le Gouvernement chinois a toujours attaché une grande importance aux jeunes, aux personnes âgées et aux handicapés. Il a d'ailleurs multiplié les activités dans le domaine de l'éducation des jeunes où il a obtenu des résultats impressionnants (développement de la formation professionnelle, élévation du niveau global des connaissances scientifiques et culturelles, réduction de l'analphabétisme chez les jeunes paysans etc.).

26. Les jeunes Chinois prennent une part active à la prise des décisions du Gouvernement et du Congrès du peuple à divers niveaux. Ils se montrent très dynamiques dans le domaine économique, aussi bien dans l'industrie, l'agriculture et le commerce que dans l'administration et les services, et participent avec enthousiasme aux campagnes de protection de l'environnement et d'alphabetisation. Grâce à l'aide financière qu'ils ont apportée au projet «Espoir», qui vise à venir en aide aux jeunes des campagnes qui ont abandonné

leurs études, ils ont permis à près de 15 500 000 jeunes de reprendre le chemin de l'école. Ils sont donc devenus une force sur laquelle s'appuyer pour construire l'avenir du pays.

27. Le vieillissement de la population est un problème universel auquel la Chine n'échappe pas puisque le nombre des Chinois de plus de 60 ans atteindra 130 millions en l'an 2000. Conscient des incidences sociales du problème, le Gouvernement chinois a adopté en 1996 des mesures visant à renforcer les organismes chargés des personnes âgées et promulgué une loi sur la protection des droits et intérêts de ces dernières. Il s'attache actuellement à créer des systèmes de soins communautaires (ou à améliorer les systèmes existants) et à consolider sa politique concernant le vieillissement. Il a en particulier progressé dans la mise en oeuvre du projet «Aider les personnes âgées», qui est destiné à prêter assistance aux personnes veuves et aux personnes âgées handicapées qui ne peuvent subvenir elles-mêmes à leurs besoins.

28. La Chine comptant 60 millions de handicapés, le Gouvernement chinois mène en leur faveur une politique à laquelle il associe la société et les handicapés eux-mêmes. L'administration nationale et les administrations locales appliquent de nombreuses mesures les concernant (projets prioritaires de réinsertion, élargissement, aux enfants handicapés, de la politique visant à rendre l'éducation obligatoire pour tous, création d'établissements d'enseignement professionnel spécialement adaptés, aide aux handicapés désireux de créer une entreprise). Le Gouvernement chinois veille en outre à ce que les handicapés soient pris en compte dans son plan général d'élimination de la pauvreté et a débouqué des fonds pour aider les pauvres à se réinsérer socialement. Enfin, dans les grandes villes, on met peu à peu en place des équipements qui permettent aux handicapés de se déplacer sans trop de problèmes et donc de participer davantage à la vie du pays.

29. La Chine prend une part active aux activités de l'ONU concernant les jeunes, les personnes âgées et les handicapés. C'est ainsi qu'elle met activement en oeuvre le Programme d'action mondial pour la jeunesse d'ici à l'an 2000 et au-delà en coopérant avec des organisations internationales et en participant à des conférences régionales et mondiales portant sur des thèmes intéressant directement ou indirectement ces groupes de population ou en organisant elle-même de telles conférences. Elle participe à la mise en oeuvre de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées et est à l'origine du lancement de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées, qu'elle a contribué à financer. Elle a pris une part active à divers séminaires sur le vieillissement organisés par la CESAP et aux conférences mondiales sur la gérontologie qui se sont tenues à Sydney, Singapour et Honolulu.

30. Mme Foo (Singapour) dit que la cellule familiale qui a toujours été le fondement des communautés et des sociétés est le seul moyen véritable de perpétuer les valeurs et de donner aux sociétés la stabilité dont elles ont besoin. La désintégration des familles observée un peu partout dans le monde, ces dernières années, a contribué à affaiblir l'ordre social, favoriser l'individualisme effréné, saper la morale du travail et développer la criminalité.

31. Les débats actuels sur l'intégrité de la cellule familiale font apparaître toutes sortes de clivages et ne permettent même pas de donner une définition universellement acceptable de la famille. Singapour penche, quant à elle, pour une approche pragmatique, considérant en effet qu'il importe davantage de sensibiliser l'opinion publique à la question et de l'encourager à en débattre.

32. Des enquêtes réalisées par l'Office du logement et du développement de Singapour, le Congrès national des syndicats et des organes de presse locaux, montrent que la majeure partie de la population attache beaucoup d'importance à la famille et aux liens familiaux. De nombreux débats ont eu lieu sur la question, en particulier à l'occasion de l'Année internationale de la famille où l'amour, le respect mutuel, la responsabilité filiale, la solidarité et la communication ont été désignés à une large majorité comme les valeurs familiales fondamentales. Comme suite à la célébration de l'Année, on a créé pour promouvoir ces valeurs un fonds de 1 million de dollars singapouriens qui permet de financer la mise en oeuvre de projets d'organisations ou de particuliers (production de publications et de cassettes et bandes vidéo éducatives, organisation de colloques, d'ateliers et de spectacles de danse et de théâtre).

33. Le Gouvernement singapourien est fermement convaincu que le budget social de l'État doit servir, non pas à assister systématiquement les individus, mais à les aider à accumuler des biens et à acquérir des connaissances et des qualifications professionnelles pour devenir pleinement autonomes. C'est pourquoi il a adopté des mesures visant à protéger la cellule familiale, la famille élargie et les communautés, cadres naturels de l'entraide et de la solidarité : allègements fiscaux pour les ménages de un à quatre enfants et les ménages ayant des parents âgés et/ou des handicapés à charge, loi encourageant financièrement le regroupement des parents et grands-parents, création de crèches et de garderies d'enfants, remboursement aux mères qui travaillent des frais de garde de leurs enfants. Toujours dans la même perspective, Singapour met en oeuvre une politique d'éducation à la vie familiale en prêtant des conseils aux futurs jeunes couples et aux familles sur le point d'éclater et en dispensant des cours sur la manière d'éduquer les enfants.

34. Si la famille peut favoriser le développement économique et social en permettant à l'individu de trouver son équilibre et de s'épanouir, c'est au sein de la famille que l'individu bénéficie le plus du développement économique et social. C'est pourquoi il faudrait maintenir l'élan donné par l'Année internationale de la famille, dont il convient d'assurer le suivi efficace et soutenu.

35. M. Chang Beom Cho (République de Corée) dit que sa délégation a pris note avec satisfaction des rapports du Secrétaire général consacrés aux divers aspects du développement social (A/52/57, A/52/60, A/52/328 et A/52/351). La République de Corée rend également hommage au Rapporteur spécial sur la situation des handicapés et se félicite que le Conseil économique et social ait décidé d'en reconduire le mandat pour une nouvelle période de trois ans.

36. La République de Corée souligne l'importance des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés qui ont encouragé de nombreux gouvernements à faire de la question des handicapés une priorité et suscité une prise de conscience des problèmes posés par l'invalidité. Cependant, comme le souligne le Rapporteur spécial dans son rapport (A/52/56), dans de nombreuses régions, les Règles n'ont pas encore amené l'intégration et la pleine participation des handicapés.

37. La République de Corée, qui compte plus d'un million de handicapés (soit 2 % de la population), attache une importance particulière à cette question et a mis en place en 1996 un Comité pour la protection sociale des handicapés, présidé par le Premier Ministre coréen, qui a lancé un plan quinquennal pour tenter de résoudre les problèmes auxquels se heurte ce groupe de population en matière de protection sociale, d'emploi et d'éducation. Elle a en outre organisé des campagnes de sensibilisation et des manifestations à l'occasion de la célébration annuelle de la Journée des handicapés.

38. La loi sur l'emploi des handicapés, en accroissant les possibilités d'emploi de ces derniers, les encourage à se suffire à eux-mêmes. Sur le plan de l'information, des émissions sont maintenant spécialement destinées aux handicapés.

39. La République de Corée, qui a reçu en 1996 le Prix international Franklin Delano Roosevelt récompensant l'action en faveur des handicapés, a depuis mis en oeuvre de nouveaux programmes, dont un plan quinquennal pour la promotion de l'enseignement spécial, et décidé d'augmenter de 40 % la part du budget qu'elle consacre aux mesures en faveur des handicapés. Soulignant l'importance de la coopération régionale dans ce domaine, la délégation coréenne se félicite de la décision prise par les États membres de la CESAP de proclamer la période allant de 1993 à 2002 Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés 1993-2002 et

rappelle que la République de Corée a accueilli à Séoul, en septembre 1997, la Conférence internationale sur l'invalidité et la Réunion de hauts responsables qui devait marquer le milieu de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés. Cette dernière, organisée par la CESAP, a permis de constater les progrès réalisés et de réaffirmer la volonté des participants d'appliquer pleinement le Programme d'action pour la Décennie Asie-Pacifique, notamment en formulant des plans d'action nationaux, en effectuant des recensements et en mettant en oeuvre des programmes de prévention de l'invalidité.

La séance est levée à 11 h 5.
